



Compte rendu du comité de rivière du 27 juin 2025

Garde Colombe – Eyguians - salle Gillio Vital

1 INTRODUCTION

Monsieur Moreno ouvre la séance à 10h05 et remercie les personnes présentes. Il communique la liste des personnes excusées.

Le compte rendu du comité de rivière du 19 décembre 2024 est ensuite validé à l'unanimité. Après la présentation de l'ordre du jour, Monsieur Moreno introduit le comité de rivière et présente les principaux enjeux de la réunion. Il procède à un tour de table pour permettre à chacun de se présenter.

Il cède ensuite la parole aux techniciens du SMIGIBA.

2 PRÉSENTATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU SECOND CONTRAT DE RIVIÈRE

Éric Burlet rappelle les grandes lignes de la démarche de formalisation du second contrat de rivière du Buëch, avec comme point d'orgue la présentation du dossier d'orientations stratégiques lors du comité d'agrément du 7 juin 2024. Le comité a rendu un avis favorable avec plusieurs recommandations, insistant sur la prise en compte du changement climatique, l'intérêt d'engager un PTGE à l'échelle du bassin versant, la participation active à la démarche de SAGE Durance et la nécessaire synergie entre le contrat de rivière et le PAPI.

La synergie du contrat de rivière avec le PAPI complet est réaffirmée :

- élaboration et mise en œuvre conjointes par l'équipe technique du SMIGIBA ;
- fiches communes sur la restauration morphologique, sur la sensibilisation et la communication ;
- large recouvrement des périodes de mise en œuvre (CdR : 2026-2031 / PAPI : 2027-2032).

Le programme d'actions du contrat de rivière est en cours de finalisation, les maitres d'ouvrage se sont quasiment tous positionnés. Pour les communes qui souhaitent intégrer une fiche action petit cycle, la date butoir est fixée au 5 août 2025.

Éric Burlet rappelle le contexte de changement climatique, marqué bien sûr par une augmentation globale des températures, une diminution des précipitations au printemps et en été et une concentration des pluies en automne.

Il présente ensuite les vulnérabilités au changement climatique sur le Buëch et la Méouge telles qu'établies dans le plan de bassin d'adaptation au changement climatique.

Pour le Buëch, les vulnérabilités principales sont :

- la baisse de la disponibilité en eau ;
- les pertes de biodiversité aquatiques et humides ;
- l'assèchement des sols.

Pour la Méouge, les vulnérabilités majeures sont les suivantes :

- détérioration de la qualité de l'eau ;
- la baisse de la disponibilité en eau ;
- l'assèchement des sols.

La mise en œuvre du contrat de rivière est une réponse locale aux effets du changement climatique.

Le contrat de rivière s'organise autour de 3 volets contenant chacun 2 sous-volets. Une cinquantaine de fiches actions constituent le programme d'actions.

2.1 Volet A1 : gestion de la ressource EN EAU

L'objectif poursuivi par le SMIGIBA sur ce volet, affiché dans le dossier d'orientations stratégiques, est le suivant : préserver la ressource en eau et accompagner la gestion partagée des usages.

Les actions proposées sur cette thématique sont les suivantes :

- Réseau de suivi des étiages - SMIGIBA
- Diagnostic hydrogéologique du Petit Buëch - SMIGIBA
- Élaboration d'un PTGE sur le bassin versant du Buëch - SMIGIBA
- Prospective Buëch 2050 - SMIGIBA
- Schémas directeurs AEP : fiche de principe - communes
- Travaux AEP : fiche de principe - communes
- Schéma directeur - SIEPA
- Mise en conformité captage et PGSSE - SIEPA
- Réduction des pertes et sécurisation de l'approvisionnement – SIEPA
- Chargé de mission irrigation – CA 05
- Plan START CLIMA Buëch – CA 05

Éric Burlet précise que l'élaboration du PTGE, la prospective Buëch 2050 et le plan START CLIMA sont des actions interconnectées et qu'elles seront conduites de concert, dans une perspective d'adaptation au changement climatique sur tous les usages de la ressource en eau sur le bassin versant.

Pour les schémas directeurs et les travaux AEP, le SMIGIBA a sollicité l'ensemble des communes du bassin versant (et spécialement les communes affichées comme prioritaire suite aux assises de l'eau des Hautes Alpes). Hormis le SIEPA, aucune commune n'a souhaité proposer une fiche action en tant que telle (du fait notamment du possible renouvellement du conseil municipal en 2026), d'où la proposition de fiches de principes.

DISCUSSION

Théo Jean – Agence de l'eau précise qu'inscrire une action relative au petit cycle de l'eau (assainissement et eau potable) dans le contrat de rivière permet une instruction prioritaire du dossier d'aide.

Jean-Philippe Strasberg – Région Sud indique que pour la région, il faudra qu'un contrat eau et territoire soit porté par les communautés de communes pour bénéficier d'aides sur la modernisation des réseaux d'eau potable.

Jean-Philippe Strasberg – Région Sud: demande des précisions sur l'étude START CLIMA.

Hervé Moynnier – CA 05 détaille l'action. START CLIMA est un projet conduit par les chambres d'agriculture sur différentes exploitations agricoles de la région PACA. Le principe est d'étudier en détail l'impact du changement du climat à l'horizon 2050 et à l'horizon 2100 sur le système agricole d'une exploitation donnée. Il s'agit ensuite de définir des actions d'adaptation qui pourront être répliquées dans d'autres exploitations. Ce travail a été fait sur Chorges, la chambre d'agriculture propose de le répliquer sur le Buëch pour l'arboriculture et l'élevage.

Brigitte Deladoeuille – CCSB trouve que peu de fiches petit cycle ont été déposées par les communes, elle souhaite savoir s'il est encore temps de relancer les communes.

Éric Burlet – SMIGIBA répond par l'affirmative. Il a jusqu'ici collecté les informations relatives à une vingtaine de communes, il mettra le tableau récapitulatif à disposition de la CCSB pour cibler les relances.

Laurence Cattalorda – Agence de l'eau précise que suite aux assises départementales de l'eau, une liste de communes prioritaires pour l'eau potable a été établie. Certaines de ces communes sont situées sur le bassin versant. De plus, le territoire est classé FRR (ex ZRR) avec une solidarité financière affirmée et une possibilité d'intervenir sur les projets des communes hors contrat de rivière. Le contrat de rivière permet effectivement de prioriser le financement de l'agence en cas de tensions sur les crédits. Le taux d'intervention avec le contrat de rivière est compris entre 30-70 % avec cofinancement possible du département, et dans certains cas de la région et de l'Etat au titre de la DETR. Pour les demande d'aides hors contrat de rivière, le taux de subvention n'est pas garanti.

Anne-Marie Gros – SMIGIBA estime que les conseils municipaux en fin de mandat sont peu enclins à s'engager sur des projets qu'ils ne conduiront peut-être pas. Il faudrait pouvoir dire aux communes qu'il n'y a pas d'obligation de résultats et qu'une révision d'une éventuelle fiche action est possible à mi-parcours.

Laurence Cattalorda – Agence de l'eau confirme la possibilité d'intégrer une fiche action type, par exemple pour lancer les schémas directeur d'alimentation en eau potable car c'est une priorité. Sur le contrat de rivière Durance, des fiches actions globales figurent au programme d'actions.

2.2 Volet A2 : qualité des eaux

L'objectif poursuivi par le SMIGIBA sur ce volet, affiché dans le dossier d'orientations stratégiques, est de poursuivre le suivi de la qualité des eaux et de prévenir les dégradations.

Les actions proposées sur cette thématique sont les suivantes :

- Observatoire de la qualité des eaux – CD 05
- Suivi de la thermie des cours d'eau – CD 05
- Schémas directeurs d'assainissement : fiche de principe - communes
- Travaux d'assainissement : fiche de principe - communes
- Mise à jour de schémas directeurs d'assainissement – SIEPA
- Localisation et traitement de rejets et travaux sur les STEP Saléon et Laragne - SIEPA

DISCUSSION

Pascal Krieg-Rabesky – CD 05 présente plus en détails l'observatoire de suivi de la qualité des cours d'eau, en place depuis plus de 20 ans. Il précise également en quoi consiste, le suivi thermique, initié en 2021. Un levé aéroporté a été réalisé en 2025 sur le Petit Buëch et le Grand Buëch. Le travail de traitement de données et d'analyse a été externalisé.

Jean-Philippe Strasberg – Région Sud demande si les coûts du suivi qualité sont affichés pour le bassin versant du Buëch ou l'ensemble du département.

Pascal Krieg-Rabesky – CD 05 indique qu'il s'agit des coûts pour le bassin versant du Buëch.

2.3 Volet B1 : restauration morphologique

L'objectif poursuivi par le SMIGIBA sur ce volet, affiché dans le dossier d'orientations stratégiques, est d'appréhender la restauration des cours d'eau comme outil de gestion des risques naturels.

Les actions proposées sur cette thématique sont les suivantes :

- Restauration morphologique de la Véragne à Laragne - SMIGIBA
- Restauration morphologique du Petit Buëch à la Roche des Arnauds - SMIGIBA
- Restauration morphologique du Grand Buëch à la Faurie - SMIGIBA
- Plan d'entretien de la végétation - SMIGIBA
- Plan de gestion des alluvions de plusieurs affluents du Buëch - SMIGIBA
- Actions du plan de gestion des alluvions de plusieurs affluents du Buëch – SMIGIBA
- Mise en œuvre du plan de gestion de la Béoux - SMIGIBA
- Observatoire morphologique du Buëch – SMIGIBA
- Diagnostic géomorphologique sur le Buëch aval et gestion sédimentaire de la retenue de St Sauveur – EDF
- Suivis associés à la gestion du piège à graviers du Buëch aval – EDF

Antoine Gourhand – SMIGIBA précise que les projets de restauration morphologique de traversée de village sont conduits conjointement dans le contrat de rivière et le PAPI. Pour le projet de la Faurie, qui est le projet le plus avancé, l'étude est actuellement au stade d'AVP. Il reste à déposer les dossiers réglementaires avant d'engager l'opération.

DISCUSSION

Brigitte Deladoeuille – CCSB demande si restauration morphologique inclut la maîtrise foncière.

Antoine Gourhand – SMIGIBA indique que c'est bien le cas. Il précise que les emprises sont faibles et les coûts liés à l'acquisition foncières sont peu élevés.

Géraldine Duvochel – EDF indique que les actions proposées par EDF s'inscrivent dans la continuité des actions du précédent contrat de rivière. Pour le diagnostic géomorphologique sur le Buëch aval et gestion sédimentaire de la retenue de St Sauveur, il s'agit d'actions suivies par le comité technique de St Sauveur. Il s'agit de faire le suivi des évolutions telles que la révision des consignes de crue pour plus de mise en transparence du barrage. Cette évolution de la gestion en crue du barrage engendre investissements techniques pour mettre en application la nouvelle consigne.

Pour le piège à graviers à la confluence avec la Durance, l'autorisation d'entretien du secteur a été renouvelée pour 10 ans. La fiche action vise à poursuivre les suivis piscicoles et morphologiques sur le Buëch à l'amont du piège à graviers.

Gérard Nicolas – Val Buëch Méouge si le calendrier des travaux de curage 2025 sera transmis prochainement aux communes.

Géraldine Duvochel – EDF indique que cette année le piège ne sera pas curé. Elle ajoute qu'EDF travaille à l'amélioration de la gestion du piège à graviers pour faciliter la communication du calendrier d'interventions aux communes.

2.4 Volet B2 : gestion des milieux

Pour ce qui est de la gestion des milieux, l'orientation stratégique consiste à protéger et restaurer la biodiversité du Buëch et de ses affluents.

Les actions proposées sur cette thématique sont les suivantes :

- Animation et mise en œuvre du PGSZH - SMIGIBA
- Mise en œuvre du plan de gestion du marais des Iscles - Veynes
- Définition et mise en œuvre d'un plan de gestion de l'adoux de la Garenne et de la ripisylve environnante - SMIGIBA
- Acquisition foncière et mise en œuvre d'un plan de restauration et de gestion des Glacières à Lus la Croix Haute – Lus la Croix Haute
- Elaboration d'une stratégie de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes - SMIGIBA
- Travaux de lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes - SMIGIBA
- Étude de la fonctionnalité des ripisylves – SMIGIBA
- Restauration des fonctionnalités des ripisylves du Buëch - SMIGIBA
- Etude de la trame turquoise en faveur de l'Azuré de la Sanguisorbe sur le bassin versant du Buëch – CEN PACA
- Animation de la trame turquoise - SMIGIBA
- Démarche foncière : stratégie et acquisitions - SMIGIBA

- Diagnostic des décharges en milieux aquatiques - SMIGIBA
- Observatoire écologique du Buëch - SMIGIBA
- Plan d'actions infrastructures agro-environnementales - SMIGIBA
- Restauration de la continuité écologique sur l'Auzance à Lachau - SMIGIBA
- Etudes préalables à la restauration de la continuité piscicole sur les torrents de Maraize et de Blaisance – FÉDÉRATION DE LA PECHE DES HAUTES ALPES
- Aménagement des obstacles à la continuité piscicole sur les torrents de Maraize et de Blaisance - FÉDÉRATION DE LA PECHE DES HAUTES ALPES
- Diagnostic approfondi des adoux - FÉDÉRATION DE LA PECHE DES HAUTES ALPES
- Suivi génétique des truites fario sur le bassin versant du Buëch - FÉDÉRATION DE LA PECHE DES HAUTES ALPES

DISCUSSION

Brigitte Deladoeuille – CCSB souhaite que pour la fiche action relative au diagnostic des décharges en bord de cours d'eau, la co-maitrise d'ouvrage affichée soit les communes plutôt que les EPCI.

Gérard Nicolas – Val Buëch Méouge n'est pas de cet avis, il rappelle que le préfet des Alpes de Haute Provence a indiqué que ce sujet est à la charge des EPCI qui ont la compétence déchets.

Juan Moreno – SMIGIBA estime qu'il y a débat, car ce sont les communes qui ont réalisé ces décharges, mais que le comité de rivière n'est pas le lieu pour conduire ce débat.

Gérard Nicolas – Val Buëch Méouge estime que 4000 € pour établir une stratégie de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, c'est peu.

Éric Burlet – SMIGIBA précise que cette stratégie sera établie en interne, le budget annoncé n'intègre pas les coûts salariaux, qui apparaissent dans l'animation du contrat uniquement.

Théophane Rouballay – SMIGIBA précise que ce montant correspond uniquement à un appui à l'élaboration, via des partenaires associatifs locaux ou un stagiaire.

Laurence Cattalorde – Agence de l'eau confirme que le financement apparait dans le volet animation si le travail est réalisé en interne.

Gérard Nicolas – Val Buëch Méouge demande s'il est encore possible d'arriver à un résultat sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Éric Burlet – SMIGIBA rappelle que dans le cadre du premier contrat de rivière, le SMIGIBA est quasiment parvenu à éradiquer la renouée du Japon dans le lit du Buëch et de ses affluents au prix d'une intervention massive. Quelques massifs subsistent en milieu urbain (Veynes) et un petit massif a été repéré dans le torrent de Saint Marcellin, massif que l'on propose d'éliminer justement. La clé est de traiter l'invasion le plus tôt possible. Pour d'autres espèces qui sont déjà implantées, comme le robinier ou l'ailante, cette approche d'éradication n'est plus possible. Par contre on peut chercher à protéger un milieu particulier, telle ou telle zone humide qui n'est pas encore infestée.

2.5 Volet C1 : gouvernance

L'objectif poursuivi par le SMIGIBA sur ce volet, affiché dans le dossier d'orientations stratégiques, a pour ambition d'approfondir la gouvernance locale et de renouveler la concertation.

Les actions proposées sur cette thématique sont les suivantes :

- Évolution de la gouvernance locale - SMIGIBA
- Bilan mi-parcours et bilan final du contrat - SMIGIBA
- Animation et mise en œuvre du contrat de rivière - SMIGIBA

2.6 Volet C2 : communication et sensibilisation

L'objectif poursuivi par le SMIGIBA sur ce volet, affiché dans le dossier d'orientations stratégiques, est de mieux communiquer et sensibiliser pour construire un récit partagé de la rivière.

Les actions proposées sur cette thématique sont les suivantes :

- Stratégie de sensibilisation et de communication - SMIGIBA
- Bulletin au Fil du Buëch - SMIGIBA
- Journée annuelle des élus - SMIGIBA
- Programme d'animations scolaires pour la sensibilisation au patrimoine rivière du bassin versant - SMIGIBA
- Animations pédagogiques en direction du grand public - SMIGIBA
- Les conférences du Buëch - SMIGIBA
- Étude socio historique du bassin versant "Un Buëch mille regards" - SMIGIBA
- Atlas de la biodiversité du bassin versant - SMIGIBA
- Ecoguide : médiation sur les activités au bord de l'eau - SMIGIBA

Théo Jean - Agence de l'Eau souhaite savoir si d'autres acteurs que le SMIGIBA portent des actions de sensibilisation.

Éric Burlet – SMIGIBA indique que le PNRBP doit proposer des actions. Sinon c'est effectivement le SMIGIBA qui est maître d'ouvrage et qui sollicite différentes associations des Hautes Alpes. IL peut arriver lors d'événement tels que la fête de la science qu'une association ou un OT soit maître d'ouvrage d'une opération et sollicite le MSIGIBA comme intervenant, mais cela n'a pas donné lieu à une fiche action.

Chargé de mission – APPMMA la Truite du Buëch estime que les montants sont faibles s'il est fait appel à des prestataires.

Éric Burlet – SMIGIBA explique que ces montants reflètent notre expérience, pour le cas des scolaires par exemple, il y a peu d'écoles sur la vallée et il n'est donc pas nécessaire de prévoir plus d'interventions.

Laurence Cattalorda – Agence de l'Eau ajoute que sur l'animation comme sur d'autres actions, les prestations réalisées en interne n'apparaissent pas dans ce chiffrage.

Théo Jean – Agence de l'Eau rappelle qu'il est nécessaire de définir une stratégie préalable à l'engagement des actions de communication et de sensibilisation.

Gérard Nicolas – Val Buëch Méouge estime que l'idée de réaliser un atlas de la biodiversité sur l'ensemble du cours d'eau est excellente. Pour l'avoir fait sur sa commune, il précise que c'est un vrai document d'information et de sensibilisation pour les prochaines générations pour voir les évolutions induites par le changement climatique. Par contre il attire l'attention sur le budget qui ne lui semble pas adapté, car 30 000 € c'est plutôt le coût pour une commune. L'idée est excellente mais c'est un vrai investissement et il faut s'en donner les moyens.

Éric Burlet – SMIGIBA prend note de la remarque, même si l'approche est différente, centrée sur les cours d'eau et pas sur tous les compartiments de la biodiversité communale comme c'est le cas classiquement.

Antonin Dupin – PNRBP souhaite que concernant la fiche écoparc sur le Buëch, le dispositif de la Méouge avec les 4 écoparcs soit ajouté.

Éric Burlet – SMIGIBA acquiesce et indique qu'il se rapprochera du parc des Baronnie pour afficher le dispositif actuel.

Théophile Rouballay – SMIGIBA précise que d'autres secteurs sont intéressants pour consolider le dispositif existant sur la Méouge et aller au-delà de la limite du PNRBP.

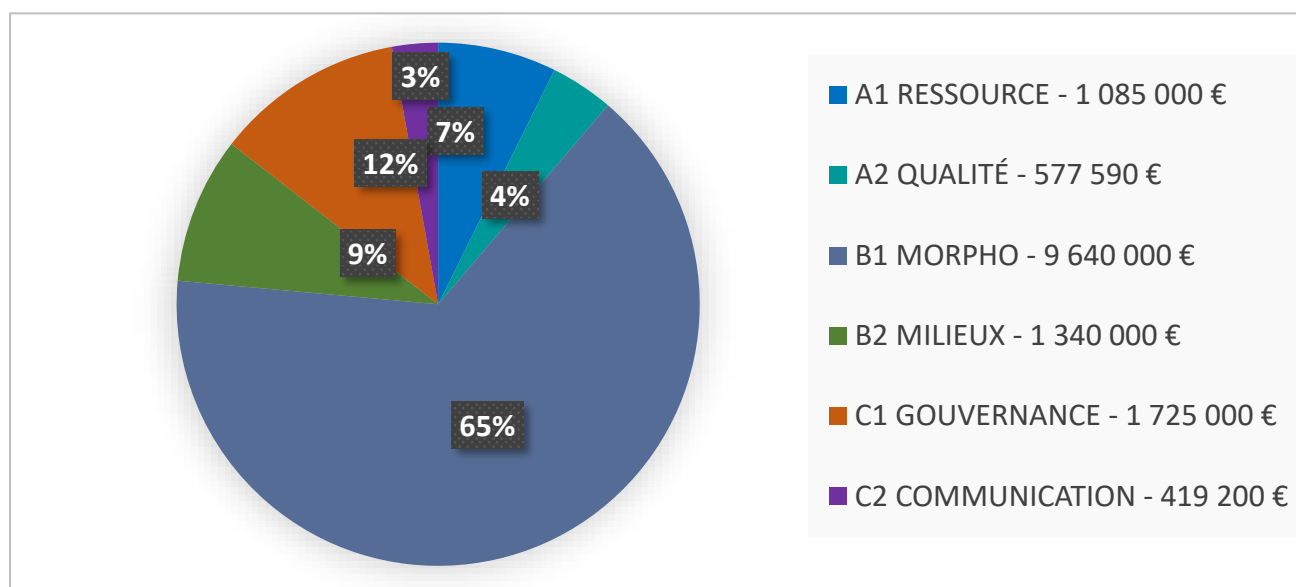
Antonin Dupin – PNRBP demande quel financement sera mobilisé.

Laurence Cattalorda – Agence de l'Eau répond que cette action est en limite du programme d'intervention de l'agence, il faut voir l'action le détail. La stratégie est essentielle pour montrer que c'est un objectif prioritaire sur le bassin versant.

Théo Jean – Agence de l'Eau ajoute que s'il s'agit de répondre à des enjeux de fréquentation des zones humides, cela peut se justifier au titre de la protection des zones humides.

3 LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel est pour l'instant de 14,8 M€, sans comptabiliser les fiches de principe regroupant les actions d'assainissement et d'alimentation en eau potable.



DISCUSSION

Théo Jean – Agence de l'Eau indique qu'il faut établir un budget global même approximatif pour les fiches de principe assainissement et eau potable sur les trois premières années du contrat, de façon à ce que l'agence puisse provisionner les aides correspondantes.

Laurence Cattalorda – Agence de l'Eau demande qu'en plus de la répartition par volet et par financeur, il faudra dans le document final préciser les participations de chaque maître d'ouvrage. Elle rappelle enfin que l'inscription d'une action au sein du programme d'actions du contrat de rivière ne veut pas dire que le financement est acquis, il faut déposer une demande d'aide par opération.

4 DISCUSSION GÉNÉRALE

La présentation étant achevée, la parole est donnée à la salle pour évoquer les questions en suspens.

Jean-Pierre Choffel – AAPPMA la Truite du Buëch évoque l'idée de rendre le barrage de Saint Sauveur franchissable, par exemple en l'équipant avec une échelle à poisson. Il s'étonne qu'aucune action ne soit inscrite à ce sujet.

Éric Burlet – SMIGIBA indique que ce sujet a été évoqué de nombreuses fois avec les AAPPMA, la fédération de la pêche ou lors des réunions de travail sur le prochain PAOT. La fédération de la pêche des Hautes se propose de porter une fiche action pour étudier la faisabilité du projet. Nous sommes en attente de cette fiche, qui sera alors intégrée au contrat.

Géraldine Duvochel – EDF souligne la nécessité d'intégrer dans cette étude une analyse coût – bénéfice d'un aménagement de ce barrage, de près de 20m de haut, implanté sur une rivière de deuxième catégorie. Elle souligne l'aspect multi usage de l'aménagement et s'inquiète des conséquences que le projet pourrait avoir sur les différents usages.

Jean-Pierre Choffel – AAPPMA la Truite du Buëch évoque l'existence de l'ancien canal, qui contourne le barrage et pourrait selon lui faire le travail.

Jean Schuller – Trescléoux confirme l'existence de ce canal et liste les communes traversées.

Laurence Cattalorda – Agence de l'Eau souligne la possibilité de poser des questions dans le contrat de rivière, la première phase pouvant permettre de conduire des études et éventuellement de réaliser des travaux lors de la deuxième phase. Aujourd'hui le projet de contrat de rivière du Buëch tel qu'il a été présenté ne répond pas intégralement aux attentes du PAOT notamment sur la question de la continuité écologique, cette étude va donc dans le bon sens.

Yannick Pognart – OFB 05 suggère qu'EDF pourrait faire une note technique préalable à l'étude.

Éric Burlet – SMIGIBA confirme que la fiche action va être rédigée dans les prochains jours avec l'appui de la fédération départementale de la pêche des Hautes Alpes.

Antonin Dupin – PNRBP demande des détails sur les objectifs poursuivis et la méthode envisagée pour la réalisation de l'étude socio-historique.

Éric Burlet – SMIGIBA indique qu'il s'agit en premier lieu d'actualiser et d'affiner la perception que la SMIGIBA a de son territoire, de ses enjeux et de ses acteurs pour mieux travailler ensemble. Cette étude s'inspire largement de l'approche sociologique engagée sur le MENELIK avec le recrutement d'une sociologue et de l'étude sociologique lancée en 2024. On s'inspire dans les deux cas de la démarche de diagnostic territorial sociologique des enjeux et des acteurs (DTSEA) développée par l'Agence française pour la biodiversité et l'office international de l'eau. L'idée est également d'élaborer une stratégie d'actions participatives et notamment de créer des lieux de convergence entre le savoir académique du SMIGIBA, le savoir local et le vécu des acteurs du territoire. À ce titre l'accueil d'une artiste en résidence l'action Terre de légende conduite par le PNRBP autour des canaux de Veynes est une vraie expérimentation que nous suivrons avec intérêt.

Pour reprendre les mots de Tiffany Garcia Parrilla, chargée de mission sociologie et participation citoyenne au Menelik : « Les connaissances hydrauliques, géomorphologiques, écologiques dont nous disposons sur le territoire ne sont pas articulées avec les connaissances historiques, économiques, sociologiques. Or, elles sont essentielles pour construire des projets ancrés territorialement, qui ont du sens et qui répondent aux besoins des acteurs locaux ».

Théo Jean – Agence de l'Eau indique la présence d'une sociologue à l'Agence de l'Eau qui pourra accompagner le SMIGIBA dans cette démarche.

5 EN CONCLUSION

Carolyn Vassas – SMIGIBA salue le travail d'Éric Burlet et sa pugnacité dans la conduite du projet. Il a été le chef d'orchestre d'un vaste travail d'équipe.

Carolyn Vassas remercie tous les partenaires pour leur implication dans l'élaboration de ce second contrat de rivière. La version consolidée du programme d'actions sera présentée en comité syndical du SMIGIBA début septembre, avant d'être soumise à la commission des aides de l'Agence de l'eau. La mise en œuvre débutera en 2026.

Juan Moreno, président du SMIGIBA clôt la séance en remerciant toutes et tous pour la qualité des échanges. Il donne rendez-vous pour le comité de rivière de décembre qui aura à traiter du projet de PAPI.

À 12h15 la séance est levée.